

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de novembre, de 16 h 30 à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, suite à l'ajournement de la séance du 07.11.2023.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	26
ADMINISTRATEURS PRÉSENTS	13
Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Patrick LAFFONT, Alain MAYODON, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL	
ADMINISTRATEURS EXCUSÉS	13
Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude COMBRES, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Pierre VIEL	

TECHNICIENS PRÉSENTS :

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Amélie BERT (Directrice Technique), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique).

Début de la séance : 16 h 30.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance, et propose Jérôme BLASQUEZ en tant que secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance :

▲ **POINTS SOUMIS À APPROBATION**

- Validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03.10.2023

▲ **POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION**

1. Renouvellement d'une ligne de trésorerie 2023
2. Approbation du dossier d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection du captage de Caou Dequé, commune de Saint-Lary
3. Huitième programmation Travaux 2023
4. Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement « Le Cazal » à Villeneuve du Paréage
5. Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement eaux usées du lotissement « Le Ramier » à Rieucros
6. Modification de la convention de déversement de la STEP de Laroque d'Olmes pour changement de prestataire de SUEZ à VEOLIA

▲ **POINTS SOUMIS À INFORMATION**

- Point sur les actions du SMDEA en matière de communication
- Travail interne sur une modification des statuts du SMDEA : constitution d'une commission
- Electricité : tarifs et consommation du SMDEA
- Calendrier de préparation budgétaire 2024

▲ **QUESTIONS DIVERSES**

▲ **POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION**

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03.10.2023

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques :

Madame la Présidente propose le procès-verbal du Conseil d'Administration du 03.10.2023 au vote.

▲ **PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 1. Renouvellement d'une ligne de trésorerie 2023

Guillaume ROUGÉ rappelle les lignes de trésorerie souscrites en vigueur à ce jour, comme suit :

Lignes de trésorerie en vigueur	Crédit Mutuel <i>Ligne active jusqu'au 14.12.23</i>	Agence France Locale <i>Ligne active jusqu'au 28.06.24</i>
Montant	4.9 M€	4.9 M€
Index bancaire	Euribor 3Mois MM	Ester
Marge bancaire	0.60%	0.19%
Commissions diverses	3 000 € comm. d'engagement	2 450 € comm. d'engagement 0.05 % comm. de non utilisation

20 octobre 2023, la mobilisation de ces lignes de trésorerie était la suivante :

Titulaire contrat	Montant total (€)	Utilisation (€)	Disponibilités (€)
Crédit Mutuel	4 900 000	0.00	4 900 000
Agence France Locale	4 900 000	4 900 000	0.00
	9 800 000	4 900 000	4 900 000

Guillaume ROUGÉ informe qu'il convient de renouveler le contrat de ligne de trésorerie arrivant à échéance le 14.12.2023, et qu'une consultation pour un montant équivalent de 4 900 000,00€ a été engagée, le 26.09.2023, auprès du Crédit Agricole, de l'Agence France Locale, de la Caisse d'Épargne, du Crédit Mutuel, de la Banque Postale, de la Société Générale, et de la Banque Populaire.

Madame la Présidente expose, qu'après analyse financière, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle fournie par l'Agence France Locale, et propose au Conseil d'administration de la retenir.

Madame la présidente propose, en complément, que l'offre du Crédit Mutuel soit également retenue en réserve compte tenu de l'absence de frais de non utilisation.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose au conseil d'administration de souscrire la ligne de trésorerie auprès des organismes sus identifiés.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2. Approbation du dossier d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection du captage de « Caou Dequé », commune de Saint-Lary

Amélie BERT expose que l'exploitation du captage de « Caou dequé » ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine, et que le SMDEA a fait le choix d'utiliser cette ressource pour l'alimentation en eau potable des abonnés des hameaux de Rouech, Cap de Costalat, Crabibes, Bessadau, Cour de Rouech, les Bantines, actuellement desservis, ainsi que les hameaux de des Illous, Anos et le Matech après interconnexion des réseaux.

Amélie BERT informe qu'un dossier d'instruction nécessaire à la régularisation de la réglementation en matière d'eau potable a été établi dans le cadre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement.

Amélie BERT souligne que la procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, ainsi qu'une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le présent rapport, de l'autoriser à approuver les dossiers relatifs à la réglementation administrative du captage, ainsi que d'approuver l'instauration des périmètres de protection en qualité de maître d'ouvrage et de solliciter l'ouverture de l'enquête publique prescrite par la réglementation.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 3. Huitième programmation Travaux 2023

Amélie BERT expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une 8^{ème} programmation de travaux, pour un montant de 743 000 €HT pour l'eau potable, et de 200 000 €HT pour l'assainissement.

Eau potable :

Commune	Nature des travaux	Montant HT €
Orgeix	Substitution de Ressources - Alimentation de Campauleils, par l'UDI d'Orgeix	130 000 € HT
Ventenac	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – secteur Coumelongue Renouvellement du réseau de distribution, sous voirie	58 000 € HT
Caussou	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable, rue Andarrios – Tranche I Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable	140 000 € HT
Ax les Thermes	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable, Secteur Plateau de BONASCRE Renouvellement du réseau de distribution, en milieu urbain :	130 000 € HT
Caussou	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable, RD20 – Tranche II	230 000 € HT
Saint Paul de Jarrat	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable – Hameau de Labat – secteur Villagel	55 000 € HT
MONTANT TOTAL – Eau Potable		743 000 € HT

Assainissement :

Commune	Nature des travaux	Montant HT en €
Ax les Thermes	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées, Secteur Plateau de BONASCRE Tranche II - 2023 Renouvellement du réseau de collecte, sous espaces verts, rue des Campels	200 000 € HT
MONTANT TOTAL – Assainissement		200 000 € HT

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de délibérer sur ce programme de travaux, de l'autoriser, concernant l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et d'autoriser Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège, à mettre en place cette huitième programmation de travaux, à signer les documents correspondants, et à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 4. Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement « Le Cazal » à Villeneuve du Paréage

Amélie BERT informe que le permis d'aménager n°PA0093391700002 autorise l'aménagement d'un lotissement de 11 lots, à usage d'habitation, appelé lotissement « Le Cazal », situé 8, avenue Marcel Pagnol à Villeneuve du Paréage par David DARDIER.

Amélie BERT expose qu'au vu du procès-verbal de réception des travaux d'eau potable et d'assainissement, établi par le SMDEA le 19.02.2020, qu'au vu de la demande de rétrocession des réseaux du 11.07.2023, faite par l'Association Syndicale Libre de propriétaires « le Casal », et à la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve du Paréage du 12.12.2022, il est proposé au conseil d'administration d'intégrer dans le patrimoine du patrimoine le réseau d'eau potable et d'assainissement.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 5. Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement eaux usées du lotissement « Le Ramier » à Rieucros

Amélie BERT informe que le permis d'aménager n°PA00924408D0001 a autorisé l'aménagement d'un lotissement de 8 lots, à usage d'habitation, appelé lotissement « Le Ramier », situé Impasse Miquelou à Rieucros par Paule BREONCE, dont les lots n°1, 2, 7 et 8 ont été raccordés directement sur les réseaux publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans l'impasse de Miquelou, et les 4 autres lots ont été raccordés sur les réseaux installés dans la voirie du lotissement.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et propose au conseil d'administration d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable et d'assainissement

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 6. Modification de la convention de déversement de la STEP de Laroque d'Olmes pour changement de prestataire de SUEZ à VEOLIA

Justine MOREREAU expose que la convention qui lie le SMDEA et SUEZ EAU INDUSTRIELLE est caduque du fait du rachat de SUEZ par VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS EAU INDUSTRIELLE.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et soumet le rapport au vote qui l'autorise à signer la convention de déversement avec VEOLIA pour la STEP de Laroque d'Olmes suite à ce changement de dénomination commerciale.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

▲ POINTS SOUSMIS À INFORMATION

POINT 1. Point sur les actions du SMDEA en matière de communication

Chloé RUIU, chargée de communication, expose que plusieurs actions ont été menées en matière de communication interne et externe, et les présentent au conseil d'administration.

Les actions réalisées :

- réseaux sociaux (Linkedin : 21 posts, + 118 abonnés, Facebook : 19 posts, + 22 followers, le site internet), communication interne avec jeu de cohésion proposé aux agents, diffusion de photos du séminaire...,
- communication externe : courrier d'information sur la cyberattaque, participation aux événements Eau Ariège, formulaire DECI...
- mise à jour du trombinoscope des agents du SMDEA.

Les actions à réaliser :

- signatures électroniques (email),
- cartes de visite,
- newsletter,
- intranet,
- cartes de vœux, organisation d'animations pour la cohésion type bourse aux jouets pour une association, pull de Noël...
- création et mise à jour de l'organigramme.

POINT 2. Travail interne sur une modification des statuts du SMDEA : constitution d'une commission

Patrick RESCANIÈRES expose aux membres du conseil d'administration qu'il est nécessaire de mettre à jour les statuts qui datent de la création du SMDEA en 2005, d'un point de vue juridique et institutionnel.

Patrick RESCANIÈRES rappelle qu'en 2005, il était considéré qu'un syndicat mixte ouvert pouvait disposer de ses statuts alors qu'aujourd'hui, les jurisprudences ont tendu à recourir au droit commun de plus en plus largement.

Patrick RESCANIÈRES fait référence à la constitution de l'assemblée générale, article 3.2 des statuts du SMDEA, qui à l'avenir pourrait comptabiliser moins de représentants avec un nombre de voix identique.

Patrick RESCANIÈRES propose que cette modification statutaire soit effective lors de la prochaine mandature de 2026.

Afin de s'approprier ce sujet fondamental, Patrick RESCANIÈRES propose de mettre en place une commission, composée d'élus, vraisemblablement pilotée par le 1^{er} Vice-président, et portée techniquement par Justine MOREREAU, avec l'assistance de l'avocat du SMDEA, Maître MAGRINI.

Patrick RESCANIÈRES pose la question d'ouvrir cette commission à d'autres personnes que les membres du conseil d'administration.

De plus, Christine TÉQUI informe le conseil d'administration que dans les prochains jours elle rencontrera les présidents des intercommunalités afin de les sonder sur la possibilité d'anticiper la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Christine TÉQUI propose qu'une délibération soit prise lors du prochain conseil d'administration.

POINT 3. Électricité : tarifs et consommation du SMDEA

Guillaume ROUGÉ présente les tarifs moyens en fourniture d'électricité pour 2023, ainsi que les futurs besoins à couvrir pour 2025

POINT 4. Calendrier de préparation budgétaire 2024

Guillaume ROUGÉ expose que le SMDEA est contraint par l'évolution des charges qui impactera très probablement les tarifs pour l'utilisateur.

Patrick RESCANIÈRES précise que la Commission administrative et financière du mois de janvier va à nouveau débattre sur la considération du tarif social, et qu'il est impératif de rechercher un équilibre.

Clôture de la séance à 18 h 30.

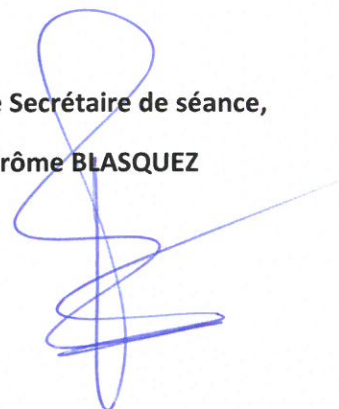
La Présidente,

Christine TÉQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Téqui', written in a cursive style.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BLASQUEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Blasquez', written in a cursive style.